



Compte rendu CGT et FSU de la Commission permanente du HCTS du 06/06/2020

En préalable sans aucun document préparatoire reçu, nous avons saisi la DGCS pour s'en étonner notamment au vu de la saisine des deux secrétaires d'État. La réponse du secrétaire général du HCTS a été celle ci : « Le cabinet nous a informé de son intention de saisir le HCTS de la question. Pour autant les échanges restent à ce stade informels et la saisine est loin d'être arrêtée définitivement, tant sur la forme que le fond. Nous n'avons donc pas de document à soumettre au débat. Du reste si le cabinet saisit officiellement le HCTS nous n'aurons pas à débattre des orientations de cette saisine mais de la façon dont le haut conseil peut y répondre. En revanche nos échanges de lundi pourront porter sur les grands principes qui nous semblent devoir guider de tels travaux, ainsi que les articulations avec les actuels groupes de travail. Nous pourrions par la suite informer le cabinet de ces échanges. »

Vous trouverez ci joint le compte-rendu en cours de validation de la commission permanente. Nous avons fait remarqué que nous étions surprises que notre expression et celles d'autres membres n'apparaissent pas dans la première version envoyée. Nous avons donc complété ce compte-rendu. Nos remarques ont été reprises dans leur intégralité dans le compte-rendu finalisé.

Pour compléter ce compte-rendu officiel :

Brigitte Bourguignon préside la séance et après les salutations d'usage en cette période, rappelle son communiqué de presse de soutien et de félicitations aux professionnels envoyé en avril.

Elle admet qu'il est difficile de travailler dans ces conditions ; Elle rappelle les missions du HCTS : soutenir, éclairer les travailleurs sociaux...La parole du HCTS serait attendue sur de nombreux sujets

Evelyne ROSSIGNOL, représentante CGT, prend la parole pour dire que les délais vont être très courts pour produire. Quid des groupes de travail dans ce contexte ?

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN, représentante FSU intervient alors pour donner notre position commune :

Le format de cette Commission Permanente, par audioconférence n'est absolument pas compréhensible. Au vu du petit nombre de personnes à la Commission permanente, de la possibilité de pouvoir se réunir de nouveau en présentiel, des salles dont disposent la DGCS et le ministère des solidarités, une commission permanente mixant présentiel et visioconférence aurait dû être envisagée. Pourquoi 3 mois après le début du confinement où chacun.e s'est vu dans l'obligation de développer l'utilisation des outils de visio conférence, cela n'est toujours pas de mise pour cette instance ? Déjà une réunion en visioconférence, est un exercice difficile et ne permet pas d'intervenir librement, ce format uniquement audio va compliquer encore davantage cette réunion.

Nous posons la question des moyens dont dispose le ministère des solidarités et la DGCS

Nous marquons notre surprise de n'avoir eu aucun document préparatoire ni concernant la demande de la commission éthique et déontologie ni pour la saisine des deux secrétaires d'état

Nous nous étonnons de la suspension des GT pendant le confinement alors que le travail fait par la commission déontologie a permis de montrer qu'il était possible de continuer de travailler autrement. Nous rappelons que lors de la dernière commission permanente et de la dernière séance plénière, notre collège avait déjà été très sceptique face aux thèmes des GT mise en place. Leur non continuité ou mise en place depuis 3 mois nous laisse toujours aussi perplexe sur l'importance du travail à accomplir. Pourtant la continuité de travail du seul groupe qui a continué de fonctionner, la CEDTS, a permis par ses échanges, de faire le constat des difficultés des publics et de celles et ceux qui les accompagnent, de prendre conscience de la nécessité de réflexion collective pour le travail social sur cette période si exceptionnelle pour ne pas laisser chaque professionnel.le seul.e avec cette nécessaire adaptation. Cela a débouché sur une saisine écrite adressée à la Commission permanente pour conduire une réflexion sur "le travail social fait face à la crise sanitaire". Les représentantes du collège des représentants de salariés en commission permanente appuie cette saisine. Or cette saisine et le document adressé au secrétariat du HCTS n'apparaît pas dans l'ordre du jour

Nous questionnons l'intérêt de poursuivre ou lancer les GT fixés en janvier, au vu de temps encore plus raccourci dont le HCTS disposera pour mener à bien ses travaux. La question était déjà auparavant posée au vu des difficultés de disponibilité de chacun de ses membres pour une période de 18 mois . La reprise des GT sont reportée à septembre avec des réunions toutes les 3 voir 2 semaines, y compris pendant les périodes de vacances de la Toussaint ou mieux encore pendant juillet et août niant les besoins de congés de chacun. Cela va écarter encore davantage de membres du HCTS ne permettant plus un travail représentatif. Le HCTS a besoin de travaux de qualité et non de produire pour exister.

Quand à la question posée en guise d'ouverture à savoir si nous allons bien, si aucun.e de nous à la commission permanente ne semble avoir été touché dans son corps par le COVID 19, le confinement et ses effets a bien entendu eu des conséquences négatives sur tous et bien entendu également sur les professionnels du travail social .

Comme très souvent, notre intervention dénonçant les dysfonctionnements énerve la présidente. Elle rappelle pour justifier la non proposition de reunion en présentiel qu'en Ile de France, région toujours orange, les réunions en présentiel ne peuvent se faire à plus de 10 personnes en citant L'assemblée Nationale qui ne peut toujours pas se réunir en présentiel et parce que « la critique est facile » , elle nous demande nos propositions .

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUI, représentante FSU répond qu'il faut axer le travail en priorité sur la saisine de la commission éthique que nous soutenons, sujet sur lequel le HCTS est également saisi par deux secrétaires d'état et ne pas relancer les 3 autres GT.

Pour la présidente, l'évidence est qu'il n'est pas possible de faire abstraction des groupes de travail actuels. Le travail des groupes se fera avec un focus sur cette crise et les pratiques des travailleurs sociaux durant cette crise. Elle reviendra sur le sujet dans le déroulé de l'ordre du jour

Point 2 : Commission éthique et déontologie présentation de Didier Dubasque :

La commission a pu continuer de tenir une réunion mensuelle en visioconférence par Jitsi et avec un espace collaboratif dédié. Ceci a été possible parce qu'ils sont généralement moins de 10 et ont l'habitude de travailler ensemble depuis longtemps. L'impossibilité d'avoir certains membres qui n'avait pas le matériel pour travailler à distance pose le problème des moyens techniques

La prochaine commission est prévue en visio le 10 juin .

Suite à une remarque de la Présidente mettant en cause les capacités des intervenants lorsqu'ils/elles n'ont pu travailler à distance, la représentante CGT intervient pour rappeler que quelle que soit la position de travail des membres du HCTS , il faut des moyens pour travailler et que la bonne volonté ou l'esprit créatif ne suffit pas.

La DGCS explique que les moyens de la DGCS n'a pas permis un autre format que l'audioconférence , le réseau n'étant pas dimensionné au besoin du nombre de personnes connectées dans le ministère.

C'est pour cela qu'ils ont créé un espace collaboratif accessible à tous les membres du HCTS (document envoyé vendredi après 18h!).

Point 3 L'animation du réseau des comités locaux de travail social et du développement social ;

Aujourd'hui il existe au moins 12 Comités locaux régionaux qui se sont déployés également dans les départements. 2 comités locaux ont renoncé et sont pour le moment en stand-by.

L'objectif est de développer les comités locaux dans les autres territoires avec une grande souplesse de fonctionnement et d'acteurs avec le principe incontournable de la participation des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux de terrain.

Pour la présidente, la composition des Comités locaux doit se rapprocher de celle du HCTS .

Pour le représentant de l'Unaforis, ces comités locaux ne peuvent pas être la copie du HCTS parce qu'ils doivent se faire au plus près des réalités locales. C'est pourquoi les pratiques locales peuvent être des pratiques inspirantes mais pas à multiplier .

La représentante de France ESF pense que ces instances locales restent assez confidentielles dans les territoires et sont peu connues des professionnel.les de terrain.

MP COLS explique que pour les travailleurs sociaux de terrain il est difficile de relayer les travaux auprès des autres travailleurs sociaux.

Evelyne Rossignol, représentante CGT, rappelle que la représentativité syndicale n'est pas actée dans les comités locaux, or les professionnel.les auraient peut-être plus confiance si les syndicats étaient présents comme représentants des personnels

Une plus grande publicité va être faite avec la liste des comités locaux sur le site du HCTS

Point 4 : saisine du HCTS par Christelle DUBOS et Adrien TAQUET sur le travail social face à la crise sanitaire du Covid 19.

Présidente : Le ministère saisit le HCTS sur le travail social face à la crise du covid 19 mais aussi face à la crise sociale qui nous attend Elle serait déçue si le HCTS n'avait pas été saisi et ne s'en saisisait pas

Elle déplore l'absence de réponses dans certains territoires qui a fait que certains se sont demandés où était les travailleurs sociaux.

Manuel Pelissié, représentant des personnalités qualifiées, intervient pour dire que le traitement de cette question importante va être déterminante pour asseoir la légitimité, l'utilité du HCTS et sa poursuite après ce mandat.

Carole Floch, représentante des personnes accompagnées, parle de l'absence des travailleurs sociaux pour son cas personnel et signale les dérives éthiques . « Ob a tous beaucoup subi pendant cette période ». Elle rappelle le travail fait pendant 3 ans sur les outils numériques et qu'il serait temps de diffuser et utiliser les outils produits.

Marie-Paule COLS demande quelle participation des comités locaux à ce travail . Avec quelle méthode : un questionnaire spécifique mais comment les groupes de travail et le travail autour de cette saisine vont-ils s'articuler pour ne pas faire doublon avec plusieurs enquêtes. Quelle participation des institutions notamment celles qui ont en charge la protection de l'enfance, la dépendance, la PMI qui ont été au premier plan durant la crise ?

Echange lancé par Le représentant de l'Unaforis sur un besoin de lien avec le Ségur de la santé.

La présidente n'y est pas favorable car elle ne veut pas que le travail social soit noyé dans le Ségur qui est très centré sur la question hospitalière même si des mesures médico-sociales sont traitées .

Mr Soubrié, DGCS, confirme que le Ségur est très axé sur l'hospitalière et Mr Voiturier, UNIOPSS, confirme que dans le Ségur le médico-social a beaucoup de difficulté à exister. Souhait du ministre, O. Veran, de travailler dans un autre cadre que le Ségur sur le social et le médico-social.

Didier DUBASQUE demande si dans la production que le HCTS va rendre suite à la saisine du ministère , nous pourrions aborder la reconnaissance des professionnels et le besoin de revalorisation y compris en terme salarial.

La Présidente répond qu'on ne doit rien s'interdire au HCTS, que l'on nous demande des constats, que nous pourrions mettre nos propositions.

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUI, représentante FSU, demande s'il est possible de prévoir une réunion supplémentaire de la commission permanente début juillet - en visio conférence- pour que nous n'attendions pas celle de septembre pour mettre en œuvre la saisine du ministère.

Evelyne ROSSIGNOL, représentante CGT suggère de profiter de la saisine pour relancer la question des employeurs publics notamment les conseils départementaux quant à leur participation au HCTS.

La représentante de France ESF remercie la Présidente pour l'adresse aux travailleurs sociaux qui a fait office de « doudou » pendant cette crise

La séance est levée à 12h15.

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN FSU et Evelyne ROSSIGNOL CGT, représentantes des organisations syndicales à la Commission Permanente du HCTS

4 Compte rendu CGT et FSU de la Commission permanente du HCTS du 06/06/2020